

# REGLEMENT DE L'HEBERGEMENT

A communiquer à vos adhérents

## ❖ INTERNAT :

**Nous vous remercions de vous munir de draps, couvertures, serviettes de toilette, ainsi que de vos affaires personnelles**

(Tous ces éléments n'étant pas fournis)

- Il est **INTERDIT de FUMER** dans les locaux de l'internat, les alarmes étant très sensibles.
- Les ANIMAUX sont interdits.
- Merci d'être respectueux du sommeil des autres ainsi que du matériel.
- Pas de bruit après minuit, pas de douche à 4h du matin.
- Veuillez laisser les lieux aussi propres qu'à votre arrivée.

## ❖ PARKING :

Les véhicules doivent être stationnés sur le parking extérieur de l'internat (Collège d'Astarac, pour des raisons de sécurité : accès pompiers)

## ❖ PETIT DEJEUNER :

Le petit déjeuner est servi dans la salle Beaudran.

Les tickets distribués par vos responsables vous seront demandés, chaque matin, à l'entrée de la salle.

**VEUILLEZ LIBERER LES CHAMBRES avant le DIMANCHE 23 FEVRIER à MIDI.**

La commission hébergement